



AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A

D'une **IDÉE D'ENTREPRISE** à un **MODÈLE ÉCONOMIQUE** pour
bâtir une **COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE SOLIDE.**

Présenté et soutenu par **KAMTO Luc.**

AFRICA FOOD COOP-CA
P R O D U C T I O N

AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A

Pour un **HUMANISME DÉPOUILLÉ**,
Concilier l'intérêt individuel et l'intérêt collectif pour restaurer le
paradis sur la terre.

Il y a assez de tout dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme, mais pas assez pour assouvir sa cupidité.

MAHATMA GHANDI

*Dans la solidarité et la collectivité dans une communauté,
l'étranger ne repère pas le démuné.*

POKAM Max II Roi des BAHAM

SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------|----|
| 1. LA PROBLÉMATIQUE..... | 11 |
| 2. QUELQUES DEFINITIONS | 11 |
| 3. NOTRE ANALYSE | 12 |
| 4. LES RESSOURCES | 13 |
| 4.1. LA RESSOURCE MATÉRIELLE..... | 13 |
| 4.2. LA RESSOURCE HUMAINE..... | 14 |
| 4.3. LA RESSOURCE FINANCIÈRE | 14 |
| 4.4. LA RESSOURCE TEMPS | 15 |
| 4.5. LA RESSOURCE INFORMATION..... | 16 |
| 4.6. L'IDÉE D'ENTREPRISE | 16 |
| 5. LE PRINCIPE..... | 16 |
| 6. NOTRE MODÈLE | 17 |
| 7. NOTRE DOCTRINE..... | 19 |
| 8. EN CONCLUSION | 21 |

COMMENT CONCILIER L'INTERET INDIVIDUEL ET L'INTERET COLLECTIF

1. LA PROBLÉMATIQUE

La pauvreté, le manque d'emploi côtoient allègrement les besoins sociaux et vitaux à satisfaire, en même temps que des ressources abondantes et généreuses. La conséquence est le désœuvrement, la violence avec les enrôlements dans des bandes armées, l'exode rural, l'expatriation, la fuite des cerveaux, la révolte de certains devant l'abandon de notre patrimoine foncier qui est notre ressource de base, avec les quatre éléments disponibles que sont la terre, l'air, l'eau et le feu, et le cinquième élément, ignoré jusqu'ici et qui est l'éther.

Dans le domaine de l'agriculture, de l'agropastoral et des métiers ruraux en Afrique, le problème se pose en terme de mobilisation des ressources, de fidélisation de la main d'œuvre et de financement pour entreprendre sereinement, se développer en tant qu'entreprise, et créer de la richesse. Le problème se pose aussi en termes d'inefficacité des modèles d'entreprise en place, qui se résument au commerce et à la recherche du profit, plutôt qu'à la création des emplois, à la production des biens et services pour un bonheur partagé.

Nous faisons le constat de la limite de ce modèle économique qui a cours, avec le capitalisme comme doctrine, le libéralisme et l'individualisme comme philosophie et dont le slogan est "CHACUN POUR SOI, DIEU POUR TOUS". Une économie d'extraction des forces vitales, où la corruption, les conflits d'intérêts, les délits d'initiés règnent, une économie de prédation et de pénurie, de conflits et de guerre. Il n'y a pas assez de tout sur la terre pour assouvir la cupidité du capitaliste. Ce constat est clair. Alors, nous devons créer d'autres modèles d'entreprise et changer de modèle économique, pour résoudre définitivement nos problèmes.

2. QUELQUES DEFINITIONS

L'économie est l'ensemble des activités de production, de distribution et de consommation de biens et services dans une société humaine. En économie, **consommer** c'est utiliser à destruction un bien pour satisfaire un besoin.

Une entreprise est un processus capable d'être répété, qui crée et distribue quelque chose de valeur répondant à un désir ou à un besoin d'autres individus, à un prix qu'ils sont prêts à payer, et d'une manière qui satisfait leurs besoins et leurs attentes, en vue de dégager des bénéfices suffisants pour ses propriétaires afin de poursuivre son activité.

La société coopérative est un groupement autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété et la gestion sont collectives et où le pouvoir est exercé démocratiquement et selon les principes coopératifs.

La gestion est l'organisation pour l'optimisation de l'exploitation des ressources dans une entreprise. Elle met en œuvre des systèmes et des structures qui généreront une physiologie et une hygiène de vie pour l'entreprise, afin que celle-ci devienne un ensemble complexe d'organes, un organisme, un être social vivant. Il s'agit de puiser à la force vitale, à la source éternelle des ressources combinées, à la source de la vie éternelle en chacune de ces ressources la force vitale qui est de pulsion émergente, un vrai volcan. Il s'agit de mettre de l'oxygène dans le feu de ce volcan, de souffler sur les braises.

3. NOTRE ANALYSE

Nous devons revoir notre modèle économique et proposer un autre contrat social à notre population, afin de solutionner durablement et à grande échelle les problèmes sociaux que sont le chômage et la pauvreté ambiants. L'idée est de mobiliser toutes les ressources nécessaires et de les aligner, le plus efficacement possible, dans de meilleurs systèmes et structures d'entreprise spécifiques au domaine de l'agriculture et des métiers ruraux. La difficulté majeure dans cette démarche est dans la nature duelle de l'homme, à la fois sujet et objet économique, et dans celle duelle aussi de l'argent, à la fois maître et serviteur. Sa liberté réside dans la capacité de l'homme à se déterminer comme sujet qui fait l'action, et non comme objet qui la subit, et à celle de donner à l'argent la place de serviteur qu'il est effectivement, et non celle de maître qu'il n'aurait jamais dû être. Donnons à César ce qui est à César ! Le paradigme *argent-maître* doit changer.

Les ressources pour entreprendre sont toutes disponibles dans notre environnement, et sont réparties en deux groupes. Le groupe des ressources immatérielles : L'idée d'entreprise, le temps et l'information. Le groupe des ressources matérielles : Le matériel, l'homme et l'argent. Ces ressources constituent la totalité des apports nécessaires et suffisants pour enclencher le processus entrepreneurial, et qui seront rémunérés au profit des apporteurs. Elles sont toutes de valeur équivalente entre elles et contribuent également à la réalisation des excédents qui justifient l'entreprise et expliquent sa pérennité. Elles seront donc rétribuées également pour respecter l'équité. On attribue dès lors à chacune d'elles, un pourcentage de valeur égal de 16,66.

Pour des raisons pratiques d'arrondi, nous donnerons un poids de 17 à l'idée, au matériel, à la finance et au capital humain. Le temps et l'information auront chacun un poids de 16 et la somme fera 100. Il se trouve que dans le groupe des ressources matérielles, l'argent et l'homme sont les seules ressources dynamiques qui s'imbriquent. L'homme développe l'énergie qui est capturée par la monnaie de sa rétribution. L'homme est la seule ressource qui subit le contrecoup du travail sous la loi de l'action-réaction. C'est pour cela qu'à son égard, la rétribution doit être totale et intégrale, pour être équitable.

4. LES RESSOURCES

4.1. LA RESSOURCE MATÉRIELLE

La ressource matérielle est une possession de poids 17. Elle vient sous forme de bien meuble ou immeuble. Après évaluation, cette ressource est convertie en parts sociales et apportée au capital suivant une procédure réglementaire, au profit du coopérateur apporteur. La ressource meuble est cédée à **AFRICA FOOD COOP-CA** qui en dispose, y compris l'abusus. La ressource immeuble est concédée à **AFRICA FOOD COOP-CA** pour l'usufruit uniquement, donc sans aliénation de quelque forme que ce soit.

La mobilisation du foncier consiste à collecter les terrains à exploiter et d'atteindre la masse critique attendue en superficie pour le projet donné. Les terres seront concédées à **AFRICA FOOD COOP-CA** par acte notarié de titre de concession par le propriétaire légal ou coutumier, pour la durée de l'activité de l'entreprise sur le site. L'acte de concession délivré par les autorités constitue la garantie de l'État pour la mise en œuvre sereine du projet ou du programme.

Il est ici aisé à l'État, de donner sa garantie au profit d'un être social qui lui ressemble : une coopérative qui, au-delà d'une communauté, est une collectivité. La garantie de l'État est d'autant aisée qu'elle n'aliène en rien la propriété immobilière concédée parce qu'elle n'en octroie que le droit d'usufruit, levant ainsi toutes les peurs et les pesanteurs d'aujourd'hui sur le foncier. L'État le fera encore plus aisément qu'il est convaincu de la croissance ici envisagée. Par la valorisation du foncier et l'octroi des emplois au plus grand nombre, l'État réalise ici l'une de ses missions régaliennes qui est de donner du travail à tous les citoyens et de créer de la richesse. La coopérative est cet être social fort, pérenne et équilibré sur ses fondements légaux, qui met l'accent sur le travail collectif et coopératif.

En contrepartie, le concédant privé entrera au capital de l'entreprise avec la valeur de son bien concédé convertie en parts sociales à son actif. Il devient ainsi copropriétaire de l'entreprise. Le propriétaire du foncier concédé n'est pas seulement

rassuré, bien plus, il est sûr qu'à défaut de rafler les vingt pour cent du bénéfice réalisé par l'entreprise dont il est copropriétaire, il aura la part de bénéfice qui correspond à son investissement, majorée du coefficient de synergie mis en place, c'est-à-dire, bien au-delà de ce qu'il aurait réalisé en travaillant individuellement sur sa parcelle. Il est d'ailleurs appelé à travailler dans l'entreprise en contrepartie d'une indemnité d'entretien sous un contrat à durée indéterminée.

4.2.LA RESSOURCE HUMAINE

La ressource humaine est une disposition de poids 17. L'individu se dispose à servir la collectivité, dans un système normé autour des parts sociales qui constituent le capital social déclaré de l'entreprise, et dont aucun membre ne peut posséder plus de 20%. C'est l'homme la ressource dynamique qui subit les contrecoups de la réaction face à l'action du travail. Il adhère à la politique d'entreprise qui est la mutualisation des ressources pour la réalisation des synergies.

La ressource humaine est constituée de chaque coopérateur, de tous les salariés occasionnels, de toutes les parties prenantes au projet d'entreprise. En mobilisant la ressource humaine, on mobilise par le fait même la ressource temps. Le salarié s'investit dans son travail. Le coopérateur, en plus de s'investir par son travail, investit aussi son apport au capital social de l'entreprise. C'est l'homme qui est au cœur des processus et des procédés. L'individu est la raison, et le collectif est le but de toute entreprise sociale. Parce qu'il se donne entièrement au collectif, l'individu doit être traité avec équité et loyauté. La ressource humaine est rétribuée par un salaire en compensation du travail produit et, en fin d'exercice, le coopérateur est rétribué par sa part de revenu en rapport à sa part sociale investie au capital de l'entreprise.

4.3.LA RESSOURCE FINANCIÈRE

La ressource financière est une convention de poids 17. C'est une ressource conventionnelle qui normalise en régulant les relations entre les différentes parties prenantes à l'entreprise et gouverne les échanges. Il sert aux approvisionnements, aux fournitures et aux services sollicités. Il assure en premier la rétribution des travailleurs en indemnités d'entretien servies aux coopérateurs en activité, et les salaires des travailleurs occasionnels dans l'équilibre de la loi *action-réaction* du travail. Par les financements acquis, l'argent fluidifie les rouages des activités de production bien avant que les excédents ne soient générés en fin d'exercice.

La ressource financière est constituée à la base, par les apports en numéraire des coopérateurs au capital social de l'entreprise à son assemblée générale constitutive. Il s'agit de leurs épargnes qu'ils ont accepté volontiers de déposer au compte de l'entreprise coopérative dont ils épousent la philosophie et la doctrine et qu'ils intègrent. C'est ce capital social qui a permis de créer **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A.**

La mission régaliennne de l'État est d'impulser le développement de la Nation en se disposant en socle de la confiance et de la garantie souveraine, le lieu où se réalise définitivement la conciliation entre l'individu et le collectif. C'est à l'État de financer le développement de la Nation. La mobilisation de la ressource financière lui incombe en premier car c'est lui qui détient les outils nécessaires. C'est à Lui de rassurer les grosses fortunes de se constituer en un Fonds de Développement qui puisse financer le développement de ce secteur porteur que sont l'agriculture, l'élevage et les métiers ruraux sur le long terme sans aliénation aucune. Il y a assez de fonds dans la communauté pour financer l'économie, mais pas suffisamment pour assouvir la cupidité de quelques-uns.

Le financement est un service, recherché par l'entreprise et rétribué en retour par les frais financiers payés aux partenaires financiers, conformément aux accords passés. Le partenaire financier est rassuré par la garantie de l'État, et la capacité du modèle d'entreprise à mobiliser les autres ressources nécessaires et à fidéliser la ressource humaine, ainsi que sa capacité à réaliser les synergies, pour faire fonctionner son processus entrepreneurial.

4.4.LA RESSOURCE TEMPS

La ressource temps est impersonnelle et de poids 16. Elle est mobilisée en même temps que la ressource humaine puisqu'elle se combine à l'effort du coopérateur pour produire le travail qu'on attend de lui. C'est le lieu où le travail se réalise, et où sa pénibilité est éprouvée par l'individu. C'est ici que l'indemnité d'entretien et le salaire viendront en compensation de l'énergie individuelle déployée pour la réalisation du travail collectif.

Le salaire n'est pas le fruit du travail, mais la contrepartie de l'effort fourni par le salarié dans un contrat à durée déterminée. C'est le but du travailleur saisonnier ou occasionnel.

Le coopérateur a l'obligation de travailler pour réaliser les objectifs de la collectivité. L'indemnité d'entretien compense son effort, lui qui travaille à son compte dans la collectivité réalisée dans l'entreprise coopérative dont il est copropriétaire. L'indemnité d'entretien participe du service à la personne qui a pour but d'ôter de l'esprit du coopérateur tout blocage psychologique qui pourrait retenir son élan au travail afin qu'il concentre son attention sur la production. La rétribution du coopérateur se fait seulement à la répartition des excédents en fin d'exercice. Le coopérateur n'est pas un salarié.

La gestion du temps est la plus exigeante entre toutes. Toute impersonnelle qu'elle est, la ressource temps ne se stocke pas et n'est pas cessible. Elle est intimement liée à l'homme qui travaille pour l'intégrer dans le produit attendu. Gérer la ressource humaine, c'est gérer la ressource temps. C'est ici que s'opère la magie de la synergie

lorsque l'individuel consacre tout son temps pour le collectif. Le temps connaît un cours continu et n'est saisissable que dans la mise en œuvre du travail attendu.

4.5. LA RESSOURCE INFORMATION

La ressource information est impersonnelle et de poids 16. Elle est constituée des connaissances et du savoir dont dispose le coopérateur pour produire le travail pour lequel il est rétribué par son indemnité d'entretien, et ses revenus en fin d'exercice. C'est la zone de confort des experts moteurs de l'économie de la connaissance, cette connaissance qui situe l'homme au cœur des procédés et des processus et fait de lui l'unique maître des outils et des techniques.

Le coopérateur est invité à améliorer continuellement son niveau de connaissance par la formation continue qui est mise en place dans l'entreprise. Il est aussi appelé à la recherche continue de l'information, pour toujours sentir le sens du vent dans son domaine de compétence. Le tout n'est pas de tout savoir, mais de savoir où tout se trouve.

4.6. L'IDÉE D'ENTREPRISE

L'idée d'entreprise est une possession de poids 17. C'est l'apport initial du concepteur à la base du projet d'entreprise qu'il développe. C'est sa propriété intellectuelle. Cette ressource lui sera rétribuée sous forme de brevet.

5. LE PRINCIPE

Il est ici question de revoir le modèle économique actuel, et proposer un nouveau contrat social aux diverses parties prenantes dans un système gagnant-gagnant, dans le but de fidéliser la main-d'œuvre et d'intéresser le plus grand nombre. Nous devons mettre sur pied un système d'entreprise qui soit à la fois intègre, intégral, intégratif et immun :

- **Intègre** : Le système doit être juste à tous les égards et envers tout le monde afin que chaque membre se sente respecté, utile et justement rémunéré, et que l'argent travaille pour l'homme et non pour l'homme pour l'argent.
- **Intégratif** : comme la nature, le système ne doit faire aucune discrimination, doit être ouvert et accepter tout le monde dans les conditions règlementaires, dans toutes les zones agro écologiques où l'entreprise se déploiera. Il s'engage plus à résoudre les problèmes sociaux et à n'en générer aucun.
- **Intégral** : le système se dressera sur toute sa structure, n'ignorera aucune dimension de sa force, de ses facultés, pour développer des solutions à un maximum de problèmes qu'il pourrait rencontrer dans son déploiement,

quelle que soit la zone agro écologique concernée. On pourra ainsi produire en apprenant, apprendre en enseignant et enseigner en produisant.

- **Immun** : Le système doit générer sa propre défense et développer son propre système immunitaire pour pouvoir vaincre les vents contraires et combattre toute attaque et prédation, qu'elles soient internes ou externes.

6. NOTRE MODÈLE

Le Business Model de **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** est une invention qui entend organiser les activités de l'agropastoral dans le cadre d'une entreprise qui réponde le plus efficacement possible aux diverses problématiques du domaine, dans notre société d'aujourd'hui, dont entre autres :

- la valorisation de l'abondant capital humain disponible, par la fidélisation de la main d'œuvre, la mutualisation des ressources et le développement d'un service à la personne efficace.
- L'intéressement des adhérents par la mise en commun des apports et le partage des revenus
- La valorisation du patrimoine foncier disponible, par la création d'exploitations agricoles modernes.
- La gestion des activités agropastorales dans le cadre d'une entreprise communautaire à responsabilité partagée, une entreprise moderne, qui développe le jeu collectif, parce qu'il appartient à ses coopérateurs de bénéficier de la synergie de groupe. **AFRICA FOOD COOP-C.A** n'est pas une coopérative qui regroupe des entreprises indépendantes.

En se fondant sur l'AUSCOOP, l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Coopératives de l'OHADA, l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, M. KAMTO Luc, initiateur de **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** a développé son modèle d'entreprise pour résoudre des problèmes sociaux de son temps, surtout en Afrique. Ce modèle issu de son idée d'entreprise repose sur la mobilisation des ressources de notre écosystème et sur leur alignement dans de systèmes et structures finement élaborés, qui optimisent leur exploitation par la réalisation de la synergie dans le déploiement de l'économie de la connaissance. Ce modèle est la marque de fabrique de l'initiateur, et constitue son apport de base à la création de la Société Coopérative pour la Production Agropastorale au Cameroun dénommée **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** en abrégé **AFRICA FOOD COOP-C.A** immatriculée le 10 Janvier 2018 sous le numéro 18/002/CMR/LT/01/005/CCA/001/001/002 au registre régional des sociétés coopératives de la Région du Littoral à Douala au Cameroun.

M. KAMTO Luc crée aussi la Collectivité Territoriale de Développement Intégré en abrégé **CTDI COOP-C.A**, son modèle réduit, destiné à la communauté qui adhère à sa politique d'entreprise et veut l'implémenter en son sein, pour un déploiement limité à son territoire. Ce modèle réduit est aussi destiné aux communautés et regroupements qui épousent la politique de **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** dans la collectivisation de leur activité spécifique. Les marques **CTDI-COOP-C.A**, **CPDI-COOP-C.A** Collectivité Professionnelle de Développement Intégré, **CFDI-COOP-C.A** Collectivité Familiale de Développement Intégré sont la propriété de **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** et pourra faire l'objet de franchise.

Le Business Model de **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** met en place un modèle économique où l'argent cesse d'être le capital pour redevenir une simple ressource financière, et où l'homme cesse d'être une ressource parmi tant d'autres, pour devenir le capital qui gouverne son économie. Désormais, l'argent travaillera pour l'homme et non l'inverse. Aussi, nous disons que **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** n'est pas une société d'actions, mais plutôt une société d'actifs. Tout apport en numéraire implique un apport en industrie.

Conformément à l'AUSCOOP, personne ne détiendra plus de 20% du capital social de l'entreprise en parts sociales ; Tout le travail de production sera réalisé par les coopérateurs avec en contre partie des indemnités d'entretien, en attendant le partage des excédents comme revenus en fin d'exercice. L'ensemble des coopérateurs constituera ainsi une communauté économique et la première niche de clients pour l'entreprise dans notre philosophie de "*consomme ce que tu produis et produis ce que tu consommes*", l'intention intime étant la création d'une vraie communauté économique immune et forte, un vrai commonwealth. La main d'œuvre externe, c'est-à-dire la main-d'œuvre salariée, ne sera responsable que de 20% de la production totale de l'entreprise au plus. L'argent est réduit à 20% de la valeur de l'entreprise et le capital humain récupère 80% de cette valeur.

L'homme devient LE CAPITAL HUMAIN et l'entreprise décline son capital en termes de nombre de coopérateurs ainsi mobilisés, et non en terme montant d'argent dégagé et disponible. L'homme est ici au cœur de l'entreprise comme maître des processus et des procédés, et les coopérateurs constituent ainsi la communauté économique première consommatrice de ses propres produits, avec un service à la personne efficace. C'est cette communauté qui est propriétaire de l'entreprise qui, elle, est au service de ses coopérateurs.

L'entreprise est soumise à une gestion participative dans un système de démocratie consensuelle. Elle est maintenue par une charte à laquelle chaque coopérateur s'engage à se protéger en protégeant l'entreprise qui est son bien collectif, son corps social. Le coopérateur est rémunéré équitablement en fonction de ses apports

en nature, en numéraire, en expertise ou en industrie. Ce changement de paradigme, sous la forme d'un nouveau contrat social, constitue l'innovation majeure que M. KAMTO Luc avec **AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A** apporte à notre environnement économique.

Notre modèle économique est basé sur les quatre facultés humaines qui développeront l'économie de la connaissance et qui sont, les facultés physique, émotionnelle, mentale et spirituelle. Notre économie de la connaissance est à la base du solidarisme et défendra les quatre valeurs cardinales qu'elle a choisies et qui sont : la solidarité, l'équité, la responsabilité et la transparence. Notre modèle présente alors un caractère particulièrement innovateur et se veut populaire.

7. NOTRE DOCTRINE

Le SOLIDARISME est notre doctrine économique. C'est l'humanisme, ce courant de pensée idéaliste et optimiste qui place l'Homme au centre du monde, et honore les valeurs humaines. Notre modèle économique s'inscrit allègrement sous le sceau de l'économie de la connaissance, qui est basée sur le principe selon lequel une connaissance partagée crée une tierce connaissance. En économie de la connaissance, la complémentarité des intelligences, la collaboration et la coopération des efforts créent un cercle vertueux de production en cycle de biens et services, dans une projection à l'infini, qui profite de la synergie de groupe, enrichit la communauté sans appauvrir ni l'individu, ni l'environnement car, il ne génère aucun déchet. Cette économie est sociale parce qu'elle enrichit à la fois ses coopérateurs et la communauté économique ainsi créée.

Pour gérer les équilibres de manière équitable et motivante pour les uns et les autres, afin que l'homme soit en même temps, maître d'œuvre et maître d'ouvrage de son destin, l'adhérent doit faire deux apports simultanés dans l'entreprise coopérative dans laquelle il va s'investir comme coopérateur :

- Par son apport en numéraire à un minimum requis, il contribue à la constitution du capital social de base de l'entreprise coopérative qu'il intègre. C'est sur cette base que son revenu est calculé sur les excédents réalisés en fin d'exercice.
- Par son apport en industrie, il s'investit, jour après jour dans la création de la richesse de l'entreprise coopérative qu'il a intégrée, en travaillant dans son domaine de compétence, à l'intérieur des systèmes et structures mis en place par l'entreprise. Ici, l'individu se sacrifie au profit du collectif pour générer la synergie recherchée. Il est rétribué par une indemnité d'entretien en contrepartie du travail ainsi accompli.

Un apport en nature proposé sera converti, après évaluation, puis intégré au capital de l'entreprise suivant la procédure réglementaire, au crédit en parts sociales du coopérateur qui l'apporte.

L'expertise avérée du coopérateur, proposée ou recherchée par l'entreprise, sera évaluée et incorporée en parts sociales au capital de l'entreprise au profit de l'expert après des négociations et des accords avec celui-ci.

Chaque fois qu'un apport en parts sociales est fait au capital de l'entreprise, celui-ci est réajusté si nécessaire, de manière à ce que le nouvel apportant ne dispose au plus, que de 20% du capital social conformément à la loi. Le nouveau montant du capital social de l'entreprise qui réajuste les proportions pourrait être alors annoncé.

Dans ce système qui combine apport en parts sociales et apport en industrie, le travailleur donne et se donne à l'entreprise qu'il a intégrée. Il reçoit en retour, sa juste part de la richesse créée par l'ensemble des coopérateurs sous forme d'indemnité d'entretien, au fil du temps de travail qu'il produit, et sous la forme de revenu en fin d'exercice lors de la distribution des excédents. Par le fonctionnement démocratique, il contrôle la vie de l'entreprise qu'il anime. Dans un principe gagnant-gagnant, nous nous assurons que le fruit du travail revienne à celui qui l'a accompli : le coopérateur.

Notre technologie d'entreprise est un agencement logique de techniques et systèmes intégrés, qui nous permettent d'élaborer une structure d'entreprise tenant compte des avancées scientifiques et techniques de l'heure, dans les domaines de l'agriculture et des métiers ruraux, en intégrant les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication comme l'utilisation de drones d'observation para exemple, les biotechnologies, les nanotechnologies, les productions assistées telles que les inséminations artificielles et autres. Notre technologie d'entreprise dégage quatre des aspects les plus accentués des problèmes qui se présentent à notre société pour les solutionner et qui sont :

1. **Le développement durable**, avec le respect et la protection de la santé environnementale.
2. **Le social**, avec la résorption du chômage, la lutte contre la pauvreté, contre l'exode et la fuite des cerveaux. Notre technologie d'entreprise se veut un appel d'air pour un exode inverse de nos enfants exilés.
3. **L'économique**, avec la production durable d'une richesse partagée et la création d'une communauté économique solide.
4. **Le politique**, avec la conjugaison de l'être social qu'est la coopérative et l'être initial qu'est le coopérateur pour générer le citoyen. L'enjeu est notre souveraineté économique qui passe la réappropriation de nos ressources dont le foncier, qui est notre bien commun, la reprise en main et l'animation de notre force de travail.

La forme juridique favorable pour notre entreprise est la coopérative avec conseil d'administration. Une forme juridique qui intègre pour les résoudre, les limites que nous avons observées à l'analyse des ressources. Une forme juridique qui fait de notre entreprise un modèle HIMO, à Haute Intensité de Main d'Œuvre. Notre atout aujourd'hui est l'OHADA qui nous ouvre les portes des pays parties prenantes dans cette organisation qui ont ratifié ce traité pour étendre nos activités.

Notre modèle d'entreprise permet de bâtir une communauté économique solide. Il s'agit de mobiliser le capital humain autour d'un Business Model de manière à obtenir un contrat social solide, puis d'aligner les ressources dans un agencement logique, afin de mettre en activité les expertises nécessaires pour la mise sur le marché de produits que le consommateur attend. Deux communautés sont ainsi créées : L'équipe de coopérateurs constitue le premier marché pour l'entreprise, elle qui consomme ce que l'entreprise produit, et qui travaille dans l'entreprise à produire ce qu'elle consomme. Sur le marché, la deuxième communauté est constituée des consommateurs qui se reconnaissent dans le produit en constituant la deuxième niche de clients. La solidité du contrat social ainsi réalisé, détermine la fidélité du capital humain qui produit en même temps que la fidélité des consommateurs.

8. EN CONCLUSION

Faisons le constat de la cohérence du modèle économique ici développé, avec le solidarisme comme doctrine, la solidarité et le mutualisme comme philosophie. Nous venons de créer un nouveau modèle d'entreprise pour résoudre les problèmes de l'heure : donner du travail au plus grand nombre, créer de la richesse pour tous, partager un bonheur durable.

Le solidarisme est le modèle économique qui remplace le capitalisme en même temps que le socialisme. Il concilie désormais l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, rassure l'individu et fait disparaître chez celui-ci la peur du manque.

L'individu réalise la richesse de la pluralité du collectif qui lui fait crier en africain : "*UBUNTU ! Je suis parce que nous sommes.*" Dès lors qu'il comprend que la fortune ne sert à rien quand on est riche, l'individu adhère à la sureté de la survie collective ainsi réalisée. Les conflits d'intérêt et les délits d'initiés disparaissent, la corruption meurt. L'individu se sent en sécurité sans avoir à accumuler des biens matériels car, il y a assez de tout dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme. Ici, la sécurité de tous réside dans l'engagement de chacun. Notre système confirme qu'il n'y a de richesse que d'hommes. Notre modèle économique est sociale et solidaire dont le slogan est "UN POUR TOUS, TOUS POUR UN".

Produire pour nourrir l'Afrique/Produce to feed Africa

La sagesse africaine nous dit que dans la solidarité et la collectivité dans une communauté, l'étranger ne repère pas le démuné, car la solidarité est le siège la richesse et l'unité celui du bonheur.

*Quand la faim disparaîtra, les disputes disparaîtront elles
aussi, en même temps.*

POKAM Max II Roi des BAHAM

Fait à Douala le 10 Janvier 2018,
revu et corrigé le 25 Avril 2021.

NOTRE CHARTRE

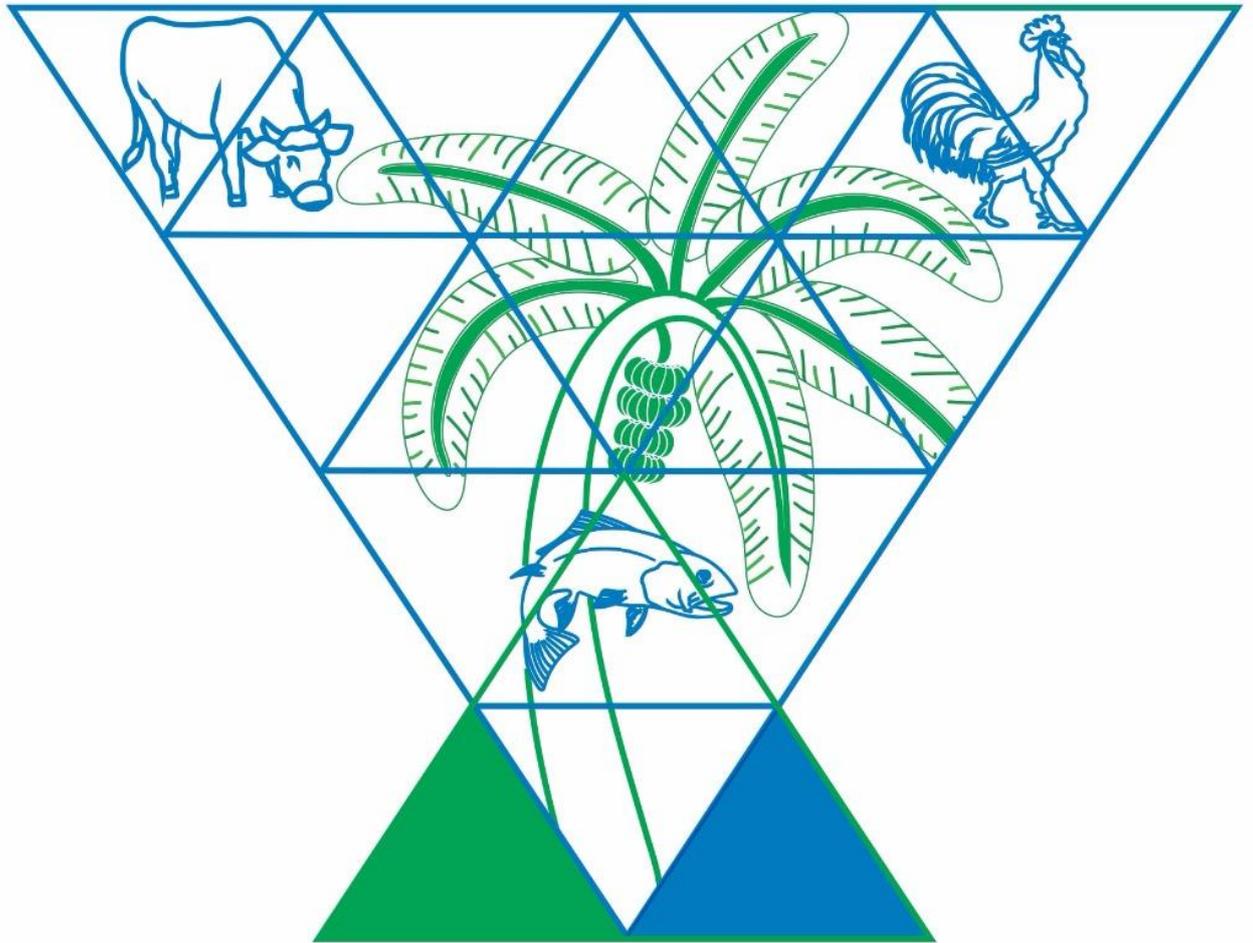
En devenant coopérateur **d'AFRICA FOOD PRODUCTION COOP-C.A**

Je m'engage :

- À respecter la philosophie de notre entreprise qui est : **JE CONSOMME CE QUE JE PRODUIS ET JE PRODUIS CE QUE JE CONSOMME.** Tout acte contraire à cette philosophie est considéré comme une rébellion et peut entraîner mon exclusion de la communauté. **Notre préférence communautaire des produits sur le marché est une religion.**
- À faire partie d'une communauté sociale et solidaire dont je protégerai et défendrai le modèle et les intérêts contre toute prédation, interne ou externe, nationale et internationale.
- À promouvoir notre modèle d'affaires, en favorisant l'insertion de nouveaux coopérateurs dans l'entreprise pour toujours renforcer notre capital humain, et réaliser notre slogan : **LA FORCE DU GROUPE, LA PUISSANCE DU NOMBRE.**
- À combattre **de toutes mes forces** la corruption, sous toutes ses formes, ce fléau séculaire qui est **un crime contre l'humanité.** Tout acte de corruption, passif ou actif, pour lequel ma culpabilité ou ma complicité serait établie, entraînera mon exclusion de l'entreprise, **sans réparation ni réclamations.**
- À protéger et défendre la démocratie du consensus, le suffrage étant l'expression des opinions qui oriente la prise de décision vers ce consensus.
- À respecter les textes statutaires et réglementaires qui structurent l'entreprise, facilitent son fonctionnement et favorisent son épanouissement.

Signature de l'adhérent coopérateur, précédée des nom et prénom, de la date, du lieu et de la mention "Lu et approuvé".

Notre LOGO et nos COULEURS !



AFRICA FOOD COOP-CA
P R O D U C T I O N

www.africafoodcoopca.com

Notre slogan :

LA FORCE DU GROUPE !

LA PUISSANCE DU NOMBRE !

Libérer SON POTENTIEL HUMAIN pour faire de



l'AFRIQUE une COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE SOLIDE.